



MANQUE DE LOGEMENTS, AIDES INADAPTÉES...



QUEL AVENIR POUR NOTRE DROIT AU LOGEMENT ?



Cher-es collègues,

Depuis quelques années nous ne pouvons que constater la difficulté que rencontrent les cheminots et en particulier les jeunes, pour se loger. La destruction de notre entreprise via l'ouverture à la concurrence et la création de filiales laisse craindre le pire sur de nombreux droits, dont celui concernant le parc de logements sociaux des cheminots.

Qui, lors de sa prise de poste, a déjà entendu :
« **Tu n'es pas d'ici ? Tu as fait ta demande de logement ?** »

Premier constat, de nombreux cheminots ont connu cette phrase il y a longtemps: ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Ainsi **de nombreux collègues n'ont pas eu la connaissance qu'un parc social existe dans notre entreprise !**

Deuxième constat, ceux qui en ont fait la demande attendent soit un retour, soit ils ont préféré se loger dans le privé face aux délais trop longs et aux difficultés administratives.

Que permet le 1% logement ou Participation Employeur à l'Effort de Construction (PEEC)?

Le 1 % logement permet d'aider les salariés des entreprises ayant versé leur PEEC à se loger. Les sommes collectées permettent: la construction de logement sociaux, faciliter l'accès des salariés à la location ou à l'acquisition, concrétiser leurs projets de rénovation, leurs travaux ou permettre leurs mobilités, en tant que propriétaires occupants ou locataires.

Qu'est-ce que le 1% patronal ?

Le 1 % patronal ou 1 % logement est l'appellation usuelle du dispositif d'aide au logement. Il est financé par la PEEC, Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, versée chaque année par les entreprises du secteur privé de plus de 50 salariés. Jusqu'en 1992, le taux de la participation à reverser était fixé à 1 % de la masse salariale de l'année précédente, d'où le nom du dispositif. Aujourd'hui la PEEC représente 0,45 % de la masse salariale.

SICF : la Société Immobilière du Chemin de Fer est le collecteur de la PEEC du GPF.

La « mutation » de l'entreprise va augmenter les difficultés, avec des cheminots en moins: le 1% logement (qui n'est que de 0,45) va donc chuter. **Les cheminots transférés pourront garder leurs logements, mais ils ne pourront plus en changer !** Résultat: un couple qui doit changer d'appartement avec l'arrivée d'un enfant ne pourra plus faire sa demande via ICF. Ainsi, petit à petit, les logements seront bradés et **il ne restera plus rien d'un droit durement acquis** par nos aïeux.

Malgré ce sombre tableau, des alternatives sont possibles pour faire perdurer notre parc social, l'agrandir et même faciliter l'accès aux logements pour tous !

Ainsi la fédération CGT des Cheminots, au travers du nouveau statut du travail cheminot, revendique un vrai droit au logement ! Pour cela SICF doit être collecteur du 1% de la Branche ferroviaire pour que tous les cheminots aient accès au Parc ICF.

Notre objectif est simple, faire de ce droit, que l'entreprise et l'ETAT ont transformé en problème individuel, un problème collectif! Nous sommes tous directement ou indirectement touchés !

Nous, jeunes cheminots, devons bâtir ce droit au logement! Par nos revendications et par l'action, pour répondre à nos besoins !

PAS NÉS POUR ÊTRE MAL LOGÉS !
UNE EMBAUCHE = UN LOGEMENT !

*Pour d'avantage de
précisions, sollicite tes
militant-e-s CGT de
proximité !*



MANQUE DE LOGEMENTS, AIDES INADAPTÉES...



ENSEMBLE, DONNONS UN AVENIR AUX LOGEMENTS !

Cher-es collègues,

La « mutation » de l'entreprise va augmenter les difficultés, avec des cheminots en moins: le 1% logement (qui n'est que de 0,45) va donc chuter. Les cheminots transférés pourront garder leur logement, mais ils ne pourront plus en changer ! **Petit à petit, les logements seront bradés et il ne restera plus rien d'un droit durement acquis par nos aïeux.**

Malgré ce sombre tableau, **des alternatives sont possibles** pour faire perdurer notre parc social, l'agrandir et même faciliter l'accession aux logements pour tous !

NOUS REVENDIQUONS :

- Une embauche = un logement dans les 4 mois.
- Une aide aux logements supérieure en somme et en temps pour les nouveaux embauchés.
- Trajet domicile/travail gratuit pour tous les agents, ayant une demande de logement.

Ainsi la fédération CGT des Cheminots, au travers de cette pétition lance la bataille pour maintenir le droit au logement des cheminots, l'élargir et faire en sorte qu'il réponde aux **besoins des cheminots en particulier les plus jeune** .

Notre objectif est simple, faire de ce droit, que l'entreprise et l'ÉTAT ont transformé en problème individuel, un problème collectif ! **Nous sommes tous directement ou indirectement touchés !**

PAS NÉS POUR ÊTRE MAL LOGÉS !

P
É
T
I
T
I
O
N

[illegible]



**UNE EMBAUCHE = UN LOGEMENT !
PAS NÉS POUR ÊTRE MAL LOGÉS !**

J'HABITE À 50 MIN DE
MON LIEU DE TRAVAIL
CAR IMPOSSIBLE DE
TROUVER PLUS
PRÈS...

LOGEMENT SOCIAL ?
J'AI ABANDONNÉ, AUCUN
LOGEMENT DE DISPONIBLE !
FALLAIT ATTENDRE
6 MOIS !

JE GALÈRE AVEC
MON LOYER ET LES
CHARGES...

**ET SI ON
CHANGEAIT ÇA ?**



**SIGNE LA
PETITION**



**UNE EMBAUCHE = UN LOGEMENT !
PAS NÉS POUR ÊTRE MAL LOGÉS !**

LOGEMENT SOCIAL ?
J'AI ABANDONNÉ, AUCUN
LOGEMENT DE DISPONIBLE !
FALLAIT ATTENDRE
6 MOIS !

J'HABITE À 50 MIN DE
MON LIEU DE TRAVAIL
CAR IMPOSSIBLE DE
TROUVER PLUS
PRÈS...

JE GALÈRE AVEC
MON LOYER ET
LES CHARGES...

**DONNE
TON AVIS**



**REMP LIS LE
QUESTIONNAIRE**